

# L'EUROPE ARMÉE

Nicole Gnesotto | Vice Présidente de Notre Europe - Institut Jacques Delors,  
Professeur titulaire de la Chaire sur l'Union européenne au CNAM,  
ancienne directrice de l'Institut d'études de sécurité de l'Union européenne (EU-ISS)

Cette Tribune a été publiée dans la revue *The Eyes* (novembre 2013) qui a invité Nicole Gnesotto à présenter son analyse de l'évolution de l'Europe de la défense : quel est le bilan de ces dernières années? Quel est son rôle par rapport à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et la réorientation stratégique des États-Unis, et enfin quelles nouvelles ambitions à moyen terme ?

Une fois n'est pas coutume, lors de sa réunion de décembre 2013, le Conseil européen, qui regroupe les chefs d'État et de gouvernement des États membres de l'Union européenne, débattra de l'avenir de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC) de l'Union. Certes, le sujet n'est pas totalement déconnecté des débats traditionnellement consacrés à la gestion de la crise économique, compte tenu du poids de l'industrie de défense en Europe, poids confirmé par l'ampleur de la couverture médiatique de l'échec de la fusion EADS-BAE Systems.

L'intérêt de ce Conseil européen va pourtant bien au-delà de la seule question économique : il vise à dresser un bilan de la défense européenne dix ans après le lancement par l'Union de ses premières opérations de gestion des crises, en Macédoine, en République démocratique du Congo, puis en Bosnie. Ces missions visent à « pacifier » des États tiers, essentiellement dans son voisinage, et non à défendre son propre territoire, rôle encore largement dévolu à l'OTAN.

## 1. Un bilan mitigé

Le bilan de l'Europe de la défense est partagé. D'un côté, les Européens ont réussi à construire, ex nihilo, une capacité substantielle de projection civile et militaire dans les crises régionales, assortie de moyens financiers nécessaires à la reconstruction des pays après la crise. Ils ont ainsi pu mener à ce jour vingt-huit opérations civiles et/ou militaires de gestion de crises, dans les Balkans, en Afrique, au Proche-Orient, en Asie, lesquelles ont mobilisé quelque dix mille soldats et cinq mille policiers européens sous mandat et contrôle exclusifs de l'Union Européenne. La mission « Atalanta » de lutte contre la piraterie au large de la Somalie représente l'une des opérations les plus achevées de la PSDC. Par rapport aux cadres des États-nations ou

de l'Alliance atlantique, la valeur ajoutée de l'Union dans ce type d'action repose sur une combinaison de moyens militaires et civils, notamment des moyens de police et des enveloppes financières considérables, qu'elle peut immédiatement mobiliser pour la gestion de la crise et la reconstruction des pays en sortie de crise. L'Union est en effet le premier donateur en matière d'aide humanitaire (50 % de l'aide mondiale), et également le premier acteur pour l'aide publique au développement (60 % de l'APD mondiale). C'est même cette « approche globale » qui fait de l'Union un acteur de sécurité moderne, bien adapté à la complexité politico-militaire des crises en cours.

D'un autre côté, force est de reconnaître que l'Union reste absente sur de nombreux terrains de crises (conflit israélo-palestinien), qu'elle n'y intervient que tardivement (Libye, Mali), quand elle n'est pas tout simplement divisée sur la façon de les gérer (Libye, Irak). Sur l'usage de la force, la nécessité d'interventions militaires extérieures et la capacité d'action autonome par rapport à l'OTAN, les Européens restent divisés en fonction de cultures et d'héritages historiques différents. L'habitude a d'ailleurs été prise, durant des décennies de guerre froide et au-delà, d'attendre des États-Unis et de l'OTAN qu'ils prennent en charge les problèmes de sécurité et déchargent les Européens du coût, du souci et du risque inhérent à toute action extérieure. Autrement dit, en dépit de la création de la PSDC au début des années 2000, la volonté politique des Européens en matière de défense n'est pas systématiquement au rendez-vous. Depuis 2008, la crise économique joue un rôle de frein supplémentaire, dans la mesure où elle réduit fortement la disponibilité des finances publiques et concentre l'attention des dirigeants sur les priorités intérieures plutôt que sur l'exportation de la sécurité hors de l'Union.

## 2. L'Amérique attend « plus d'Europe »

Pour autant, de nouvelles dynamiques existent, qui pourraient amener les Européens à assumer davantage de responsabilités en ce qui concerne la sécurité et la défense. La plus importante se trouve du côté américain. Les États-Unis de Barack Obama ont en effet amorcé une révision importante de leur doctrine et de leur position stratégiques, mettant davantage l'accent sur le théâtre asiatique, les forces spéciales, les drones et autres moyens non humains, et prônant désormais une certaine sélectivité des engagements militaires américains : en clair, en matière de gestion des crises, l'Amérique ne veut plus tout faire partout. Lorsque ces crises n'affectent pas directement les intérêts stratégiques américains ou ne menacent pas les équilibres mondiaux, les États-Unis se réservent une sérieuse option de non-intervention. Qu'ils le veuillent ou non, les Européens vont donc se trouver de facto en première ligne pour la pacification des crises régionales autour de l'Europe. À l'inverse de l'Amérique des années 1990, qui refusait aux Européens le droit à l'autonomie et à la duplication de l'OTAN, l'Amérique d'aujourd'hui, qui s'adresse aux Alliés, est demandeuse de « plus d'Europe ».

À charge pour Washington de fournir le « leadership from behind », ou les éléments logistiques nécessaires aux opérations européennes, comme ce fut le cas en 2011 en Libye pour l'opération franco-britannique et au Mali en 2013 au regard de l'intervention française.

## 3. Moins d'argent signifie plus de coopération

La crise économique est un second facteur favorable à davantage de coopération européenne en matière de défense : faute de disponibilités financières importantes, les États membres ont adopté en effet le principe du partage et de la mutualisation accrus de certaines capacités militaires rares et coûteuses : l'objectif est de consolider la base industrielle de la défense en Europe, en identifiant des priorités urgentes pour les opérations militaires (ravitailleurs en vol, par exemple) et indispensables pour maintenir l'excellence technologique de l'industrie européenne future. Enfin, la stabilité de la périphérie de l'Union est loin d'être assurée, à l'est comme au sud, exigeant de la part de l'Union une vigilance stratégique et une capacité de réaction plus rapide que ne l'exigeait le statu quo ante, notamment dans le monde arabe, et ce d'autant plus que la disponibilité américaine n'est plus assurée. Autrement dit, la nouvelle formule stratégique de l'Europe pourrait s'écrire ainsi : moins d'Amérique, plus de crises, moins d'argent = plus d'Europe de la défense.

Sur les mêmes thèmes...

### DÉFENSE : L'AMBITION EUROPÉENNE DE LA FRANCE

Sophie-Caroline de Margerie et Nicole Gnesotto, *Tribune, Notre Europe - Institut Jacques Delors*, 29 avril 2013

### THE EUROPEAN DEFENCE INDUSTRY'S FUTURE: HOW EUROPEAN?

Jean-Pierre Darnis, *Policy Paper No 63, Notre Europe - Institut Jacques Delors*, 13 février 2013

### HOW TO MAINTAIN HARD CAPABILITIES IN TIMES OF BUDGET CUTS?

Ronja Kempin, *Policy Paper No 64, Notre Europe - Institut Jacques Delors*, 13 février 2013

### STRATEGIC PRIORITIES FOR EU DEFENCE POLICY

Daniel Keohane, *Policy Paper No 65, Notre Europe - Institut Jacques Delors*, 13 février 2013

### WILL EUROPEANS EVER AGREE ON THE USE OF MILITARY FORCE?

Jan Techau, *Policy Paper No 66, Notre Europe - Institut Jacques Delors*, 13 février 2013

### WHERE DOES CSDP FIT IN EU FOREIGN POLICY?

Nick Witney, *Policy Paper No 67, Notre Europe - Institut Jacques Delors*, 13 février 2013

### COMMENT LES EUROPÉENS PEUVENT-ILS RESTER CRÉDIBLES AVEC DES CAPACITÉS DE DÉFENSE RÉDUITES?

Elvire Fabry et Chiara Rosselli, *Synthèse, Notre Europe - Institut Jacques Delors*, 11 décembre 2012

Directeur de la publication : Yves Bertoncini • La reproduction en totalité ou par extraits de cette contribution est autorisée à la double condition de ne pas en dénaturer le sens et d'en mentionner la source • Les opinions exprimées n'engagent que la responsabilité de leur(s) auteur(s) • *Notre Europe - Institut Jacques Delors* ne saurait être rendu responsable de l'utilisation par un tiers de cette contribution • Version originale • © *Notre Europe - Institut Jacques Delors*

